

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 161/2022

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Rue de Braems – HERZEELE - Noréade

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 15/06/2022 – de M. PLANCKEEL Olivier – Noréade – centre de CASSEL « la Cornette » – CS 70250 – 59670 CASSEL.

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour des travaux de terrassement réseau assainissement, rue de Braems ;

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte avec un empiètement sur chaussée et limitée à 30km/h, rue de Braems, pour la réalisation de travaux de terrassement pour le réseau assainissement, à partir du 16/06/2022 pour une durée d'intervention des travaux de 10 jours.

ARTICLE 2 : La Sté NOREADE – centre de CASSEL 'La Cornette » – CS 70250 - 59670 CASSEL chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – [email : voirie.dunkerque@lenord.fr](mailto:voirie.dunkerque@lenord.fr)

–

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – [email :](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr

- M. PLANCKEEL Olivier – de Noréade – centre de CASSEL « la Cornette » – CS 70250 – 59670 CASSEL - [email : accueil-cass@noreade.fr](mailto:accueil-cass@noreade.fr)

Fait à HERZEELE, le 15 juin 2022

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 15 juin 2022

Le Maire,
S.FRANCKE

